



Achat immobilier HLM

Par Malaury291014

Bonjour,

Je vous explique mon problème. Je suis actuellement locataire en HLM.

Les HLM vendent des maisons de temps à autres et leur politique est que la maison sera vendue à celui qui fera l'offre d'achat en premier.

Le 17 mai la maison à été mise en vente en ligne j'ai donc tout de suite envoyé une offre d'achat (oui sans avoir visité , mais je connais cette maison) L'agence qui s'occupe de la vente m'appelle, en me disant qu'ils ont bien reçu mon offre mais que malheureusement ils ne peuvent pas la prendre en compte et doivent attendre la visite groupée (ah bon?). Bon ok! La visite se fera le lundi suivant à 9h30 (pas de soucis je vous renvoie mon offre d'achat à 9h31), l'agence me dit que non il faut attendre la fin de la visite pour envoyer son offre. Le lundi arrive je vais à la visite, le téléphone a la main avec l'offre écrite dans mes mails prête à être envoyé. A 9h40 l'agence dit que c'est bon ceux qui veulent partir peuvent (j'envoie donc mon mail) le lendemain surprise! On m'annonce que je n'ai pas été retenue qu'il y a eue deux personne avant moi qui ont envoyé le mail pendant la visite. Je tombe des nues sachant que l'agence m'avait bien dit d'attendre la fin de la visite. Par quel moyen je pourrais me retourner ? Sachant que ça sera parole contre parole. Et du moment où la maison a été mise en vente (même sans visite avaient il le droit de ne pas prendre en compte mon offre d'achat?)

Merci pour vos réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faudrait obtenir les "règles du jeu" par écrit.

Sans cela vous n'avez pas la preuve d'avoir bien respecté la procédure imposée : ce n'est que votre parole contre celle de l'agence.

Par yapasdequoi

PS : Il y a peut être d'autres critères en plus de l'ordre d'arrivée des offres...

Par Malaury291014

J'ai envoyé un mail de mécontentement à l'agence et demandé par écrit le décret qui stipule qu'il faille attendre la visite pour faire l'offre. Les critères sont seulement l'ordre s'envoi de l'offre . Le premier qui envoie l'offre c'est pour lui, même si le deuxième en propose 10 000? de plus . Nous étions une dizaine pendant la visite. Je voulais justement envoyer l'offre d'achat des l'arrivée de la visite et l'agence m'as dit non il faut attendre la fin. Ils m'ont donc menti mais comme vous dites c'est paroles contre paroles. J'aimerais quand même voir si je peux tenter quelque chose afin de me retourner contre eux pour fausse déclaration ou je ne sais quoi

Par vivi2501

bonjour

ils ne voulaient pas vous la vendre c'est pour cette raison qu'ils vous ont menti

Par Malaury291014

Justement, les maisons hlm sont vendu par le biais d'une société pour éviter le favoritisme et que tout le monde soit logé à la même enseigne et c'est ça que j'aimerais mettre en avant mais comment le prouver

Par vivi2501

ils connaissaient le nom des autres personnes qui visitaient le logement et savaient que l'une d'entre elles était le futur acquéreur . ils ont voulu le favoriser et ont fait abstraction de votre offre. En effet, ils avaient décidé dès le début que c'est cette personne qui allait l'acheter

Par Malaury291014

Oui et justement c'est bien ça le problème

Par vivi2501

vous ne pouvez malheureusement pas le prouver !! cela doit être une pratique courante

Par Malaury291014

Non pas pour une vente hlm justement ! Le but d'une vente hlm et qu'il n'y ai aucun favoritisme c'est d'ailleurs pour ça que les hlm passe par un intermédiaire pour éviter de favoriser tel ou tel locataire

Par vivi2501

l'intermédiaire a favorisé l'acquéreur parce qu'il le connaît. C'est peut -être un de ses potes ?

Par vivi2501

Peut-on acheter un logement social service public ?

cliquez sur le lien ci-dessous (..) cf conditions de vente

Le locataire doit envoyer sa demande d'achat au bailleur social, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bailleur a 2 mois pour accepter ou refuser cette demande. Il doit en fournir le motif.

"

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F282]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F282[/url]
""